



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 15 février 2019 à 14h30  
A la Salle multifonctions de Bohal (56)**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION**

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 15 février 2019 à 14h30** à la salle multifonctions à Bohal (56), sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine et présidente de l'EPTB Vilaine

Monsieur Alain GUIHARD, Conseil départemental du Morbihan

Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique

Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne

Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté

Monsieur Bernard ETHORÉ, Brocéliande Communauté

Monsieur Michel POURPART, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté

Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas

Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté

Monsieur Thierry RESTIF, La Roche aux Fées Communauté

Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté

Monsieur René DANILET, Questembert Communauté

Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération

Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération

Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté

Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole

Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole

Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté

Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35

Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan

Monsieur François CHENEAU, CARENE

**Excusés :**

Monsieur Marc HERVÉ, Conseil départemental d'Ille et Vilaine

Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseil départemental du Morbihan

Madame Françoise HAMEON, Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté  
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique  
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain  
Monsieur Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté  
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté  
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté  
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté (suppléante)  
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté  
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté  
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté  
Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique  
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique  
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE

**Assistaient également :**

Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur départemental de Loire-Atlantique  
Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté  
Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine  
Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, DGA de l'EPTB Vilaine  
Madame Nathalie MARCADET, Responsable Finances EPTB Vilaine  
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et Milieux naturels-Politique de Bassin à l'EPTB  
Vilaine  
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante Assemblées et Milieux naturels-Politique de  
Bassin à l'EPTB Vilaine

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la  
Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du  
jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine  
du  
Vendredi 15 février 2019 à 14h30  
à la Salle Multifonctions à Bohal (56)**

**5- BUDGET : Exercice 2019 – budget - approbation**

**BUDGET PRINCIPAL**

Ce budget a été élaboré dans le cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 13 décembre 2018.

BP 2019	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses nouvelles	5 050 000 €	5 324 600 €	6 420 000 €	6 420 000 €
Reste à réaliser	285 000 €	10 400 €	/	/
<b>Total</b>	<b>5 335 000 €</b>	<b>5 335 000 €</b>	<b>6 420 000 €</b>	<b>6 420 000 €</b>

**En recettes de fonctionnement**, conformément aux orientations budgétaires du 13 décembre 2018, la participation statutaire de chaque département est de 150 000 €, celle des EPCI est de 450 000 € et celle des syndicats d'eau de 300 000 €. Les autres recettes sont principalement amenées par le budget de l'eau potable (2,3 M€), de subventions (Agence de l'eau, Régions, Etat, Europe...) de l'ordre de 601 000 €.

**Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget principal pour l'exercice 2019.**

**Pour Extrait Conforme  
La Présidente,**

**Solène MICHENOT**